



Commune de Vallan

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 23 Septembre 2021



Le vingt-trois septembre deux mil vingt et un, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, maire.

Présents : Bernard Riant, Joël Nain, Jean-Michel Guyot, Virginie Leclercq, Jérôme Brihaye, Alexandre Fish, Martine Chevallier, François Beaulieu, Dany Moine, Marion Vasseur, Philippe Devin, Alexia Poullet.

Absents excusés : Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain), Christophe Delingette (pouvoir à Dany Moine), Véronique Pierron (pouvoir à Martine Chevallier)

Secrétaire de Séance : François Beaulieu

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

A noter la présence de Pascal Henriat, Conseiller Départemental.

I -/ Approbation du procès-verbal du 29 Juillet 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 Juillet 2021 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés avec la modification suivante.

A rajouter au paragraphe travaux du compte rendu du mois de juillet 2021 : le remplacement des ardoises concernait le clocher de l'église.

II -/ Compte rendu des commissions

Commission Enfance

Rapporteur : Martine Chevallier

- Piscine pour les écoliers : La Communauté d'Agglomération propose 12 séances à la piscine d'Auxerre, séances programmées du lundi 8 novembre au vendredi 17 décembre 2021 au RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal de Vallan-Gy l'Evêque. Le coût du transport par la société TRANSDEV est de 888€ dont la moitié, soit 444€, reviennent à la commune de VALLAN et non pas 222 euros comme mentionné dans le compte rendu du mois de juillet. Le conseil municipal prend acte de cette erreur et valide à l'unanimité des présents et représentés la somme restant à charge pour la commune, soit 444 euros.
- Les tapis des entrées des écoles ont été remplacés (en attente pour les autres)

- Consignes sanitaires COVID de la rentrée : le niveau d'exigence du contexte tendu a été maintenu (au-delà de la réglementation actuelle)
- Une première réunion CAF a eu lieu le 23 septembre concernant la Convention Territoriale Globale. Une seconde réunion aura lieu le 30 septembre 2021.
- Réunion de la Commission Enfance le 04 octobre 2021 avec les membres de la commission et les représentants de Gy l'Evêque sur l'organisation du spectacle de Noël qui sera offert aux élèves du RPI.
- Une classe de Vallan et la classe de Gy l'Evêque ont été fermées le lendemain de la rentrée scolaire pour une semaine (cas COVID).

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Martine CHEVALLIER et Joël NAIN

- Concours village fleuri : remise des prix le 26 novembre 2021
- Opération « Nettoyons la Nature » : le 24 septembre 2021 avec les écoles de Vallan
- Agrès parc salle polyvalente : plusieurs paramètres du projet n'ont pas été pris en compte par la commission : le revêtement de sécurité qui nécessitera un décaissement de 30 cm et son remplissage par du remblai avec une granulométrie bien précise. A ceci, il faut ajouter que l'accès à l'aire de jeu n'est pas pratique en raison de la passerelle et des arbres. La mise en place de l'agrès nécessitera donc une dépense importante qui s'ajoutera à son coût initial. Le Maire rappelle à la commission que tout projet doit faire l'objet d'une étude complète qui doit prendre en compte tous les paramètres.
- Projet zone sans tabac : réunion à venir en octobre avec la Ligue contre le cancer et Tab'agir. Dany Moine et Serge Morin ont étudié la fixation des cendriers. La prise de renseignements et de références de proximité sera envisagée auprès de la municipalité de Venoy qui vient d'inaugurer sa Zone sans tabac.

Commission Travaux

Rapporteur : Joël NAIN

- Travaux toiture de l'église (327 m2) : un premier devis s'élève à 21256.60€ TTC
- Trottoir entrée Nord de VALLAN : Joël NAIN a rencontré le riverain qui a revendiqué de manière peu courtoise des travaux pour supprimer les infiltrations d'eau dans sa cour. L'étude est en cours pour remédier à ce problème.

Commission Voirie

Rapporteur : Joël NAIN – Philippe DEVIN

- Chemin de Jussy : achèvement des travaux de canalisation des eaux de ruissellement. Les dernières grosses pluies ont démontré la performance du dispositif réalisé par les employés municipaux et Dany MOINE. Le Conseil Municipal leur adresse de profonds remerciements.
- Bornes Incendie : Jean-Michel GUYOT a procédé à un examen des poteaux incendie. Un remplacement de quelques-uns est à prévoir (devis à venir).

Commission Animation

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

- Communication avec la Communauté d'Agglomération : Sandrine PARRIS est la nouvelle correspondante pour la CA.
- CACV : réunion le 11 octobre 2021 à 19 h. un boitage préalable sera fait pour inviter de nouvelles personnes à rejoindre le collectif.
- Site INTERNET de la commune : le projet de rénovation est en cours
- Illuminations Noël : en raison de la crise sanitaire, le solde de l'enveloppe accordé à la commission animation est largement excédentaire. L'achat d'illuminations supplémentaires est proposé par la commission.
Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés valide cette proposition et autorise, dans la limite de l'excédent, l'achat d'illuminations.
- Association « selon le souffle » : cette association pratiquant le Qi Qong disposera d'une mise à disposition le mercredi de la petite salle de la fontaine pour la somme de 500 euros annuel (PV conseil municipal du 29 octobre 2020) avec une disposition de reprise à titre exceptionnel par la municipalité si besoin.

Commission Accessibilité

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Informations : François BEAULIEU fait part au Conseil Municipal du désagrément d'une personne en situation de handicap. Celle-ci souhaitait disposer de renseignements à la Mairie mais n'a pas été reçue malgré les appels avec la sonnette d'avertissement à l'entrée. Des jours d'absences du personnel pour formation pourraient expliquer cette absence de réponse.

François BEAULIEU propose une réflexion sur l'accessibilité des lieux publics et notamment leur implantation en rez-de-chaussée des bâtiments pour en faciliter l'accès pour tous.

Commission Maison Citoyenne – Place Communale

Rapporteur : Bernard Riant

- En instance d'expertise des malfaçons de la Maison Citoyenne

CCAS

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

- CCAS : la distribution des colis de Noël sera effectuée les 04 et 05 décembre au profit des bénéficiaires qui auront donné leur accord pour les recevoir.

III-/ Décisions modificatives :

➤ **DM N°2 : Travaux en régie – peinture WC école élémentaire**

La trésorerie a demandé que l'on intègre également les dépenses de personnel aux travaux en régie concernant la peinture des WC de l'école élémentaire. Nous devons donc prendre cette DM :

<u>Fonctionnement</u>			<u>Investissement</u>		
<u>Article</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Article</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
042 - 722 Travaux en régie		403 €	040 - 21318 Autres bat publics	403 €	
023 Virement à la section d'investissement	403 €		021 Virement de la section de fonctionnement		403 €

➤ **DM N°3 : Amortissement CLECT Communauté de l'Auxerrois**

Suite à une erreur de la communauté de l'Auxerrois sur le mode de passation des écritures, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

<u>Investissement</u>	
<u>Article</u>	<u>Dépenses</u>
2046 - 20 Attribution de compensation d'investissement	+ 835 €
21311 - 21 Virement de la section de fonctionnement	- 835 €

IV-/ Gestion de la forêt communale :

➤ **ONF :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2022.

A l'aide d'un power point Martine CHEVALLIER présente le « martelage » (projet de coupe) de la forêt communale.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal demande le martelage des parcelles 1.1, 2, 3.1, 3.2, 4.1, 5.1, 6, 7.1, 8.1 éclaircies dans les résineux, prévu au plan de gestion.

Cette opération sera facturée au prix de 1 564.51 euros TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés valide le plan de coupe proposé par l'Office National des Forêts et autorise le Maire à signer le devis correspondant à cette opération.

➤ **Chasse :**

Le bail accordé à la Société de chasse de Vallan est arrivé à son échéance.

Le Président de l'Association des chasseurs, Régis DEPEIGE, propose de le reconduire pour une durée de 9 ans et d'en modifier l'échéance qui doit être en harmonie avec la dépose annuelle des plans de chasse.

La chasse est une activité dont la gestion ne peut se faire que sur une période de temps longue. La durée actuelle (1 an renouvelable) paraît inadaptée.

François BEAULIEU retrace le sérieux et l'engagement de longue date des membres de cette Association dans la gestion de la faune et de la flore ainsi que dans la vie de la commune. Cet avis est partagé par les conseillers qui connaissent l'action de Régis DEPEIGE et de cette Association.

Concernant l'aspect financier, Alexia POULLET aborde la possibilité de contreparties financières. Bernard Riant lui répond que l'on vient de racheter le tennis pour la somme de 8000 euros et que la participation financière de l'Association a été écartée.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents et de 2 conseillers représentés sur 3, la reconduction du bail pour une durée de 9 ans aux charges et conditions actuelles. La date d'échéance sera modifiée en conséquence.

Régis DEPEIGE est chargé de trouver, auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne un modèle de bail adapté que le conseil municipal autorise le Maire à signer.

Véronique PIERRON, absente et représentée par Martine CHEVALLIER avait donné la consigne de ne pas prendre part au vote en son nom.

V-/ Utilisation de la salle de la fontaine

Le maire rappelle les conditions :

- la gratuité pour nos partenaires directs : AMF - OAH - EMERAUDE - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - SDEY ...

- Pour les associations extérieures :

- 60 euros la 1/2 journée,
- 120 euros la journée

Cette décision a déjà été votée à l'unanimité lors du conseil municipal d'octobre 2020.

Le compte rendu et la délibération n'ont, à l'époque, pas été rédigés en bonne et due forme.

Le conseil municipal prend acte et renouvelle à l'unanimité des présents et représentés ces tarifs.

VI -/ OAH : Garantie emprunt : Les Brivaux II

Lors du conseil municipal de juillet 2021, Bernard Riant s'est trompé dans le montant à garantir. Le montant est de 10 % d'un montant total de 3 083 035.00 euros soit 308 303.50 euros.

Le conseil municipal renouvelle son accord à l'unanimité des présents et représentés.

La délibération sera refaite en conséquence.

VII-/ Personnels

➤ Contrats à renouveler

Les contrats de deux adjoints techniques sont à renouveler.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents et représentés.

➤ Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'accueil extrascolaire durant la période estivale et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il y a lieu, de créer un emploi non permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, conformément à l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Après avoir entendu Le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés :

- De créer un emploi non permanent de renforcement de l'accueil extrascolaire durant la période estivale, relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- Que cet emploi non permanent est créé pour la période allant du **25 octobre 2021 au 05 novembre 2021 inclus**, à temps non complet et à raison de **16 heures hebdomadaires**.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade **d'adjoint technique** (IB 354 - IM 332).
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail.
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

➤ **Demande de rupture conventionnelle**

Bernard RIANT informe le conseil municipal de la demande de rupture conventionnelle de Monsieur Jimmy LOUS. Il est actuellement en disponibilité depuis plus de 8 ans.

Selon la procédure en vigueur il doit être reçu pour un entretien. Une date de rendez-vous lui a été proposée mais reportée à sa demande. Une prochaine date lui sera communiquée. Cette formalité préalable effectuée, le conseil municipal apportera une réponse à sa demande. Les conseillers échangent librement sur ce sujet. Ces réflexions serviront de base à la décision qui sera prise ultérieurement.

VIII-/ CA : Nouvelle convention du service commun ADS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L5211-4-1, L.5211-41-3 III et L.5216-5,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L211-1 et suivants

Vu la délibération n°2015-052 du conseil communautaire du 17 juin portant création d'un service commun ADS-SIG,

Vu la délibération n° 2015-054 du conseil communautaire du 17 juin portant sur la convention de mise en place d'un service commun dans le domaine de l'urbanisme et des systèmes d'informations géographiques avec les communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,

Vu la délibération n°2016-139 du conseil communautaire du 15 décembre portant sur l'avenant n°1 de la convention de mise en place d'un service commun dans le domaine de l'urbanisme et des systèmes d'informations géographiques avec les communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,

Vu la délibération n° 2015/32 du conseil municipal de Vallan du 28 mai 2015 validant la création de ce service, avec la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, et a signé une convention initiale de mise en place d'un service commun dans le domaine de l'urbanisme et des systèmes d'informations géographiques,

Considérant que la communauté d'agglomération de l'Auxerrois facture à la ville les prestations effectuées en fonction du nombre d'autorisations d'urbanisme transmises à l'année.

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une nouvelle convention à partir du 1er septembre 2021,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

La convention initiale fixée pour la mise en place d'un service commun dans le domaine de l'urbanisme et des systèmes d'informations géographique a été fixée jusqu'à la fin du mandat. Il convient de la modifier afin de proposer un nouveau mode de calcul de refacturation auprès des communes membres au vu de l'évolution à venir du périmètre d'intervention, à partir du 1er septembre 2021. La facturation du nouveau service commun se fera par l'émission d'un titre de recettes en année N+1 selon les modalités de calcul définies dans la convention.

La convention est jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER les termes de la nouvelle convention du service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention et à procéder à toutes démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents et représentés.

XI-/ Communications

- Dany MOINE fait part de malfaçons constatées sur la chaussée de la rue des tournants suite à une intervention de branchement gaz d'un riverain : l'entreprise SERPOLET sera contactée.
- Dany MOINE informe le conseil du bouchage de l'égout rue de l'abreuvoir par des lingettes et des serviettes hygiéniques. La Communauté d'Agglomération a été contactée et a remédié au problème.
Un rappel sera fait sur le site internet et sur le bulletin municipal pour proscrire le rejet de ces objets dans le réseau d'assainissement. Ce n'est malheureusement pas la première fois. Le débouchage a un coût important qui est mis à la charge de la collectivité.
Les mauvais comportements des uns sont payés par la majorité des autres.
- Demande de devis en cours pour des poteaux et panneaux pour la zone 30
- Mise en place du panneau LUMIPLAN : les études et engagement de faisabilité devront être réalisés pour le 28 octobre 2021, date butoir.

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 28 Octobre 2021 à 19 h 30

La séance est levée à 22 h 30

Fait et délibéré, le vingt-trois septembre deux mil vingt et un

Le Maire,
Bernard Riant



Véronique PIERRON
Absente excusée

Joël NAIN

Thierry GUENARD
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Virginie LECLERCQ

Christophe DELINGETTE
Absent excusé

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH

François BEAULIEU

Marion VASSEUR

Philippe DEVIN

Alexia POULLET